

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëtitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Le conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°14	Constitution de groupements de commandes
RAPPORTEUR	François MANDELLI

1. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PASSATION D'UNE CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE L'AXE RELIANT TROYES A SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le point 1. Du présent rapport.

2. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE TROYES ET TROYES CHAMPAGNE METROPOLE POUR LE MARCHÉ PUBLIC PORTANT SUR LA SOUSCRIPTION A UNE APPLICATION WEB PERMETTANT LE SUIVI ET L'OPTIMISATION DE LA DETTE, DE LA DETTE GARANTIE ET DE LA TRESORERIE

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	132	132			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le point 2. Du présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

GROUPEMENTS DE COMMANDES

Annexes : convention relative à la constitution d'un groupement de commandes et passation d'une convention pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'axe reliant Troyes à Saint-Parres-aux-Tertres (annexe 1) - avenant n°1 au groupement de commandes entre la ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole portant sur la souscription a une application web permettant le suivi et l'optimisation de la dette, de la dette garantie et de la trésorerie (annexe 2)

1. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PASSATION D'UNE CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE L'AXE RELIANT TROYES A SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

Troyes Champagne Métropole et la Ville de Saint-Parres-aux-Tertres envisagent de constituer un groupement de commandes afin de retenir un prestataire unique pour réaliser une étude de faisabilité portant sur l'aménagement de l'axe reliant Troyes à Saint-Parres-aux-Tertres depuis le carrefour de l'Europe à Troyes jusqu'au giratoire de raccordement à la RD 147 sur la commune de Saint-Parres-aux-Tertres. L'objectif poursuivi à travers cette étude est de proposer un ensemble d'aménagements visant à dissuader les automobilistes qui traversent la commune de Saint-Parres-aux-Tertres en empruntant depuis Troyes l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny pour se rendre dans la zone d'activités commerciales.

L'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny constituant un axe communautaire, Troyes Champagne Métropole est légitime à prendre une partie de l'étude à son compte. Ainsi, Troyes Champagne Métropole et la commune de Saint-Parres-aux-Tertres envisagent de se grouper pour disposer d'une vision globale à travers une étude homogène de bout en bout, en faisant appel au même prestataire tout en préservant leurs intérêts économiques (facilité à obtenir un meilleur prix en considérant d'un seul tenant l'ensemble du périmètre).

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Le projet de convention prévoit expressément que la commune de Saint-Parres-aux-Tertres assume le rôle de coordonnateur du groupement et ait, à ce titre, la charge de définir l'organisation technique et administrative de la désignation du bureau d'études appelé à travailler sur le sujet. La commune de Saint-Parres-aux-Tertres prévoit en outre d'associer très étroitement Troyes Champagne Métropole aux réflexions dans le cadre d'une vue d'ensemble sur les flux de circulation entre les différents pôles d'attractivité commerciale.

► **Détail de la consultation lancée en procédure adaptée :**

• **Intitulé exact de la consultation**

« *Marché relatif à des prestations d'études pour l'aménagement de l'axe reliant Troyes à Saint-Parres-aux-Tertres* ».

- **Allotissement**

Cette procédure fait l'objet d'un lot unique car il s'agit d'une prestation globale indivisible.

- **Caractéristiques du marché**

Le marché public sera un marché de service ordinaire **traité à prix global et forfaitaire**.

L'estimation maximale de la prestation de 25 000 € ht soit 30 000 € ttc est définie comme suit :

Partie TCM = estimation à 5 000€ HT soit 6 000€ TTC

Partie Saint-Parres-aux-Tertres = estimation à 20 000€ HT soit 24 000€ ttc.

- **Procédure utilisée**

Au vu de l'estimation maximale totale de 25 000€ HT pour l'ensemble des prestations, **la procédure de passation sera une procédure sans publicité ni mise en concurrence** conformément aux dispositions des articles L.2120-1-1°, R.2122-8 du Code de la Commande Publique.

Le projet de convention constitutive du groupement est joint en annexe.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la création d'un groupement de commandes entre Troyes Champagne Métropole et la Ville de Saint-Parres-aux-Tertres ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ;**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

2. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE TROYES ET TROYES CHAMPAGNE METROPOLE POUR LE MARCHE PUBLIC PORTANT SUR LA SOUSCRIPTION A UNE APPLICATION WEB PERMETTANT LE SUIVI ET L'OPTIMISATION DE LA DETTE , DE LA DETTE GARANTIE ET DE LA TRESORERIE

Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes ont conclu, le 27 avril 2021, une convention de groupement de commande portant sur la souscription à une application Web permettant le suivi et l'optimisation de la dette, de la dette de garantie et de la trésorerie.

La convention susvisée indique que le marché sera conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois tacitement.

Cette durée ne prenant pas en compte les délais relatifs aux paramétrages initiaux (nécessaire à la mise en service effective), il convient donc d'adapter cette clause durée.

En outre, le présent avenant a également pour objet de préciser les modalités selon lesquelles chaque entité exécutera en son nom propre ledit marché (et notamment les conditions selon lesquelles la facturation du prestataire sera répartie entre entité).

Le projet d'avenant audit groupement de commande est joint en annexe.

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole portant sur la souscription à une application Web permettant le suivi et l'optimisation de la dette, de la dette garantie et de la trésorerie.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote